

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Construction du tramway 1ère Phase - Systèmes courants faibles centraux - Section Mériadeck/CHR - (CFO 05) - Marché n°05 038 U
Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de doter les installations de courants faibles de l'extension de la ligne A Mériadeck /Saint Augustin des mêmes fonctionnalités que le réseau existant de la 1^{ère} phase pour assurer une parfaite compatibilité entre les systèmes, un marché relatif à l'évolution nécessaire des logiciels des systèmes centraux au niveau du poste de commandement centralisé (PCC) a été notifié le 24 février 2005.

Ce marché négocié sans mise en concurrence en application de l'article 35-III-4 du Code des marchés publics, autorisé par délibération 2004/0595 du Conseil de Communauté du 24 septembre 2004, a été conclu avec le groupement INEO ATLANTIQUE/INEO SYSTRANS titulaire du marché initial de l'équipement des systèmes centraux de courants faibles de la 1^{ère} phase du réseau tramway.

D'un montant de 840 000 € HT et d'une durée de 8 mois, ce marché incluait l'étude, la fourniture, l'installation, les essais et la mise en service des évolutions du système informatique central des courants faibles et des équipements en ligne pour l'extension de la ligne A.

Depuis sa notification des modifications du système central « courants faibles » sont apparues nécessaires sur 2 points :

1. Demande de priorité signalisation lumineuse de trafic (SLT)

La conception du système d'origine relatif à la fonction de demandes de priorité SLT depuis le PCC implique que, dans des circonstances d'exploitation particulières telles que des rames en remorquage- poussage, ou une rame bloquée par un encombrement de circulation entre la boucle de détection et un feu de signalisation lumineuse de trafic ou encore dans le cas d'un dysfonctionnement d'émetteur embarqué, les rames ne sont plus en mesure de déclencher ou redéclencher les feux de SLT tramway.

Ces situations sont particulièrement pénalisantes sur le plan de la sécurité et de la vitesse commerciale du tramway, en particulier sur le tronçon Mériadeck/ Saint Augustin qui comporte plusieurs carrefours routiers difficiles tels ceux rue du Général de Larminat/rue d'Ornano, barrière d'Ornano et place Amélie Rabat Léon.

De plus, l'accident survenu entre 2 rames en mai 2005, place Pey Berland à Bordeaux a mis en lumière le risque engendré par cette absence de fonction de déclenchement depuis le PCC.

En conséquence, il est apparu nécessaire d'ajouter au système d'aide à l'exploitation (SAE) installé au PCC une fonction permettant aux régulateurs d'émettre une demande de priorité « longue distance » par radio depuis leur poste opérateur dès que le conducteur de la rame en difficulté a signalé le carrefour concerné.

Le groupement titulaire du marché n°05 038 U assure la mise en œuvre de cette nouvelle fonction incluant les études, le développement, la validation en usine, l'installation sur site et les essais.

Initiée sur le tronçon Mériadeck/Saint Augustin, cette nouvelle fonction est générique par conception et s'appliquera à l'ensemble du réseau existant ; elle est d'ores et déjà prévue pour le réseau de la 2^{ème} phase.

Le montant de ces prestations supplémentaires s'élève à **60 104 € HT**.

2. Annonce pour la sonorisation artistique

D'autre part, il est apparu que la fonction de diffusion aléatoire en stations voyageurs de dialogues préenregistrés, implantée sur le réseau en 2004, dans le cadre du projet artistique associé au tramway, suscitait de nombreuses réactions d'incompréhension du public.

Il est donc proposé de modifier le message par adjonction d'une phrase d'avertissement préalable diffusée automatiquement par modification fonctionnelle au niveau du système central.

Cette prestation supplémentaire représente un coût de **6 529 € HT**.

Les prix de l'avenant ont été négociés sur la base des prix du marché à prestations équivalentes. Le coût total de ces 2 prestations supplémentaires s'élève à **66 633 € HT soit 7.16 %** du montant du marché initial et porterait son montant à 906 633 € HT soit 1 084 333, 07 € TTC.

La dépense sera à imputer au budget annexe transports, compte 23, article 23150042, programme TW10C, CRB H340 ;

L'impact de ces prestations supplémentaires sur les délais de réalisation du marché CFO 05 représente une durée supplémentaire de 57 jours reportant la date de fin du marché au 20 décembre 2005.

En conséquence, il y a lieu de conclure un avenant n°1 au marché n°05 038 U pour rendre contractuelles ces prestations complémentaires qui ne peuvent être exécutées que par le titulaire des logiciels propriétaires du système central, le groupement INEO ATLANTIQUE/INEO SYSTRANS.

Eu égard au montant de l'avenant, la Commission d'appel d'offres a été saisie pour avis. Réunie le 02 novembre 2005, elle a émis un avis favorable.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n°1 au marché n°05 038 U pour un montant de 66 633 € HT et portant le nouveau montant du marché à 906 633 € HT soit 1 084 333,07 € TTC et prolongeant son délai de réalisation jusqu'au 20 décembre 2005.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
20 DÉCEMBRE 2005**

M. ALAIN CAZABONNE

